

# CELLULE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES\*

A destination des personnels,  
des doctorant.e.s  
et des étudiant.e.s



# Informer les personnels et les étudiant.e.s sur ces violences afin de favoriser la prise de conscience et changer les comportements tout en accompagnant les victimes.

## VSS : QU'EST-CE QUE C'EST ?



**Vous faites ce genre de propositions aux étudiantes ?**  
Agissements sexistes, harcèlement : la Loi est claire !



**C'est comme ça que vous voyez les étudiantes ?**  
Un rappel s'impose : le sexisme n'est pas au programme !



**Vous faites ce genre de remarques à vos collaboratrices ?**  
Agissements sexistes, harcèlement : vous enfreignez la Loi !  
Crédits affichés : MESRI, ANEF et CPED



**Cela vous choque ? Témoins, ne soyez pas complices : agissez !**

- Props ou écrits à connotation sexuelle
- Homophobie
- Discrimination de genre
- Gestes déplacés (poitrine, fesses, cuisses, bouche, parties génitales)
- Harcèlement sexuel
- Agression sexuelle

La cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) est issue du comité VSS qui est un dispositif en charge uniquement du harcèlement sexuel et des VSS. Ce dispositif est distinct des cellules d'accompagnement des personnels et d'aide et d'écoute des étudiant.e.s mais ces trois entités travaillent en collaboration.

## MISSIONS DE LA CELLULE



Proposer des actions de prévention sur le harcèlement sexuel et les violences sexistes et sexuelles



Traiter les cas de harcèlement et de violences portés à sa connaissance : accompagnement des victimes



Réaliser un bilan annuel des actions de prévention mises en place

## MODALITÉS D'INTERVENTION

### Mission d'accompagnement : 3 temps d'intervention

- La saisine avec la 1<sup>ère</sup> écoute par deux membres de la cellule choisis par la personne qui la sollicite
- L'accompagnement
- La prise en charge pluridisciplinaire



### Garantir le respect de plusieurs principes légaux et éthiques pour tous les membres de la cellule :

- Écoute active
- Obligation de suivre des formations
- Obligation de désistement s'il existe un conflit d'intérêt
- Obligation d'organiser des réunions de débriefing
- Assurer la confidentialité [signature d'une charte]

## LES MEMBRES DE LA CELLULE

La cellule est composée de membres de l'établissement issus de différents services. Dans le cadre de cette mission, les écoutants doivent respecter un engagement de confidentialité et de neutralité.

Zahira BETTOUATI – Infirmière

Laura BOM – Technicienne au sein d'un département

Patricia FIQUET – Psychologue des personnels

Antoine JOOSTEN – Enseignant-chercheur

Alexandra LE FOLL – Ingénieure au sein d'un laboratoire

Claire VARIN – Directrice des ressources humaines

### COMMENT ENTRER EN CONTACT ?

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour contacter la cellule VSS :

- Par mail : [cellule.vss@insa-rouen.fr](mailto:cellule.vss@insa-rouen.fr)
- Moodle : <https://moodle.insa-rouen.fr/course/view.php?id=1793>
- Un formulaire de contact est disponible sur le site : [www.insa-rouen.fr/cellulevss](http://www.insa-rouen.fr/cellulevss)
- En allant directement au [service santé](#) de l'établissement.

L'ensemble des informations sur la démarche est disponible sur l'intranet rubrique « DRH » et moodle rubrique « vie étudiante »



[www.insa-rouen.fr/  
cellulevss](http://www.insa-rouen.fr/cellulevss)



[https://moodle.  
insa-rouen.fr/course/  
view.php?id=1793](https://moodle.insa-rouen.fr/course/view.php?id=1793)



[cellule.vss@insa-rouen.fr](mailto:cellule.vss@insa-rouen.fr)



rencontre directe